

## Vie privée et vie publique

Tout ce que je mets en ligne constitue mon « identité numérique » : c'est l'image que je donne de moi au monde extérieur. Elle est constituée par les informations que je remplis dans mon profil mais aussi par tout ce que je publie.

C'est un instantané de moi à un moment précis qui restera en ligne car tout ce qui est publié sur internet est indexé et archivé.



« Est-ce que j'ai le droit à l'oubli ? »

## Attention !

- Les informations que tu publies sont susceptibles de servir à te « fichier » pour cibler de la publicité, un discours politique, etc.
- Certaines personnes mal intentionnées pourraient utiliser tes données personnelles sans ton accord dans le but de te nuire.

## Les bons réflexes

Distingue bien ce qui relève de l'intimité, à partager avec tes proches, de ce qui relève de la vie publique. Réfléchis à ce que tu veux que les autres sachent de toi, à ce que tu assumes dans ta vie privée mais pas en public. Choisis en conséquence ce que tu publies et à qui tu t'adresses.

### • Pour connaître tes droits sur internet :

Le forum des droits sur internet : [www.foruminternet.org](http://www.foruminternet.org)

Le site Legamédia : tout ce qu'il faut savoir sur l'éducation et le droit des Tice : [www.educnet.education.fr/legamedia](http://www.educnet.education.fr/legamedia)

### • Pour un usage citoyen de l'internet :

Le site Ctoutnet : [www.ctoutnet.fr](http://www.ctoutnet.fr)

Sa page Facebook : [www.facebook.com/ctoutnet](http://www.facebook.com/ctoutnet)

Le site du Clemi Versailles : [www.clemi.ac-versailles.fr](http://www.clemi.ac-versailles.fr)

Un « jeu sérieux » sur le thème de l'identité numérique : [www.2025exmachina.net](http://www.2025exmachina.net)

*Et, n'oublie pas, à l'école comme à la maison, les adultes peuvent être de bon conseil...*

# mémo tice



# Ma vie en numérique

## Identité numérique

Les réseaux sociaux et les blogs ont provoqué la prolifération des données personnelles sur le Web. Désormais, chaque utilisateur dispose et doit gérer une véritable « identité numérique » constituée des informations qu'il a rentrées dans ses profils, de ses contributions (par exemple dans les blogs) et des traces qu'il ou elle laisse sur les sites web visités...

Source : Wikipédia <http://fr.wikipedia.org>

« JE SUIS PARTOUT SUR LE NET »



Blogs, réseaux sociaux, sites de partage, forums... au fur et à mesure de mes visites, je laisse des traces sur internet

Rédaction pour la mission Tice et le Clemi de l'académie de Versailles :  
• Jean-Sébastien Barboteu  
• Lydia Bretos  
• Marc Février  
• Anthony Fric  
• Michel Guillou  
• Sylvain Joseph  
• Fanny Molinié et Madeleine

[www.crdp.ac-versailles.fr](http://www.crdp.ac-versailles.fr)  
584, rue de Fourny  
78533 Buc cedex

**Directeur de la publication :**  
Pascal Cotentin

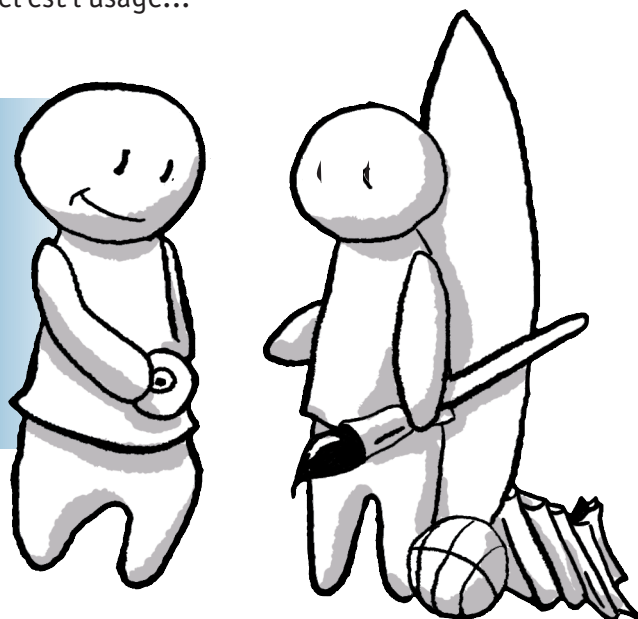
**Fabrication :**  
Imprimerie Vial  
04160 Château-Arnoux

## Je crée mon profil

### J'utilise mon nom ou un pseudo ?

Certains sites demandent ton vrai nom. C'est un moyen d'être trouvé ou un gage de crédibilité quand on publie des infos. Mais, parfois, un pseudo suffit, surtout dans le domaine des loisirs. Observe les profils des autres utilisateurs pour savoir quel est l'usage...

« Choisis bien ton avatar, c'est l'image qui te représente »



### Quelles infos donner ?

Lors de l'inscription, tu dois parfois remplir un formulaire très complet au sujet de ton identité, tes goûts, etc. Distingue bien les informations obligatoires des facultatives. Surtout, **demande-toi à qui vont servir ces informations.** Aux autres utilisateurs ? Au site afin de mieux cibler ses publicités ? Et fais attention aux cases cochées par défaut !

**L'illustration que tu choisis pour ton profil te symbolise.** Elle n'est en tout cas jamais neutre. Elle donne une certaine image de toi qui constitue une part de l'identité que tu veux afficher.

### Lis les CGU !

Même si elles sont longues et écrites tout petit, il est toujours intéressant de lire les CGU (conditions générales d'utilisation) pour savoir à quoi tu t'engages. Par exemple, certains réseaux sociaux te demandent de leur accorder une « licence non exclusive, transférable, sous-licenciable, sans redevance et mondiale pour l'utilisation des contenus de propriété intellectuelle que vous publiez », **ce qui signifie que tu autorises le site à réutiliser, sans contrepartie et sans t'avertir, ce que tu publies !**

## Je publie, je partage

● **des photos, des vidéos, des fichiers...** sur des sites de stockage et de partage comme Dailymotion, Flickr, YouTube, etc. Avant de publier, je m'assure d'avoir l'autorisation des auteurs et des personnes représentées.

● **des articles :** je donne mon opinion, je prends parti, je raconte... Ce que j'écris m'engage auprès de tous.

● **des liens :** plutôt que de copier les articles qui m'intéressent, je fais circuler les liens et surtout je les commente, c'est mieux.

● **les informations des autres :** je fais suivre, je « retwite », je partage, j'aime... Je vérifie mes informations avant car elles circulent très vite sur internet. Tout n'est pas à relayer !



**Tous mes amis ?** On se retrouve facilement avec des centaines de contacts, dans des dizaines de groupes... mais peut-on vraiment parler d'amis ? ou même de proches ? Les sites communautaires mettent tout le monde sur le même plan. **À toi de faire le tri entre tes vrais amis, tes connaissances, les copains de copains et les gens croisés dans une soirée** et que tu ne vas jamais revoir !

**Avec qui partager ?** Créer des groupes, accepter des contacts... ne se fait pas au hasard. Tu peux aussi paramétrer le degré de confidentialité de certaines informations et choisir les personnes à qui tu t'adresses.